

Le 21 juin 2007

LE GOUVERNEMENT MCGUINITY ET L'ONTARIO MEDICAL ASSOCIATION RÉDUISENT LE NOMBRE DE PATIENTS SANS MÉDECIN DE FAMILLE

En septembre 2006, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et l'Ontario Medical Association ont formé un groupe de travail conjoint pour s'attaquer à la question des patientes et des patients orphelins.

Le groupe de travail a exécuté la première étape de son travail, consistant à estimer le nombre de patientes et de patients orphelins, à déterminer où ils se concentrent dans la province, à comprendre leurs besoins en soins de santé et les raisons pour lesquelles ils ne disposent pas de médecin de famille traitant.

Le ministère et l'OMA poursuivent leur travail, en donnant la priorité à l'intensification de l'accès pour les Ontariennes et Ontariens ayant les besoins les plus élevés, par exemple les personnes âgées et les malades chroniques.

Enquête sur l'accès aux soins primaires (EASP)

L'Ontario Medical Association, l'Ontario College of Family Physicians et le monde de la recherche ont été consultés à la conception initiale de l'enquête que mène l'Institute for Social Research de l'Université York, la plus grande unité universitaire de recherche du Canada en matière d'enquête.

L'Enquête sur l'accès aux soins primaires est une enquête téléphonique aléatoire qui, tous les trois mois, recueille des renseignements auprès de plus de 2 000 Ontariennes et Ontariens.

L'enquête, commencée en janvier 2006, est exécutée en français et en anglais.

L'objectif à long terme de l'Enquête sur l'accès aux soins primaires consiste à mettre en place un programme destiné à mesurer régulièrement l'accès aux médecins de famille et aux soins primaires de santé en Ontario, ainsi qu'à suivre l'effet de diverses réformes des soins primaires.

D'après les conclusions de l'enquête, plus d'Ontariennes et d'Ontariens qu'auparavant ont maintenant accès à un médecin de famille. En outre, même s'il y a encore jusqu'à un million de personnes sans médecin traitant, environ un tiers de celles-ci signalent que c'est du fait d'un déménagement qu'elles n'ont pas de médecin, alors que d'autres se retrouvent sans médecin traitant après le départ à la retraite du leur. En général, pour obtenir les soins qu'elles recherchent, les personnes sans médecin traitant se rendent dans les cliniques de consultation sans rendez-vous et, à l'occasion, aux services des urgences.

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416-327-4320

David Jensen
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416-314-6197

Available in English.

www.health.gov.on.ca